

L'INTERPR



LE JOURNAL OFFICIEL CONSACRÉ AUX COMPÉTITIONS INTERPROVINCIALES

Editeur responsable: L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS - secretariat@lffs.eu

Saison 2025/2026 - N°08 - 21/01/2026

Layout: Jean-Pierre Delforge

**Organisez
les finales
des
coupes
« I.P. »
le
vendredi
5 juin :
cahier
des
charges
en
page 7**

DEVENEZ ENTRAÎNEUR!

Apprenez à élaborer
des stratégies,
motiver votre équipe
et devenir un
leader efficace.

**Inscriptions
ouvertes**

Contactez-nous par courriel à
secretariat@lffs.eu

Infos: 0498/79 57 27



BAT 81 Tintigny et Benfica Auderghem s'affrontent pour une place en 1/8 de finale

Malgré l'élimination déjà actée du MFC Tubize, quatre formations de notre championnat interprovincial seront actives en 1/16 de finale de la Coupe de Belgique (RBFA) qui se joueront ce vendredi 23 janvier. Et on aura l'assurance d'avoir au moins une de celles-ci en 1/8 de finale puisqu'il y aura un affrontement direct entre BAT 81 Tintigny, 4^e de la série A, et Benfica Auderghem, l'actuel leader de la série C.

Rencontre avec les deux responsables qui espèrent forcément que la pièce tombera du bon côté.

PAS UNE PREMIÈRE POUR BENFICA AUDERGHEM

Pas facile pour les joueurs de Benfica Auderghem d'aborder complètement sereinement cette rencontre de 1/16 de finale de la Coupe de Belgique et ce déplacement ce vendredi 23 janvier en terre luxembourgeoise pour en découdre avec BAT 81 Tintigny. « On ne tient pas à s'exprimer sur cette dernière rencontre de championnat et ce nul concédé dans des circonstances spéciales à Team GSI Verviers », explique le président et coach du «Benfica», Victor De Sousa. « Mais c'est certain : elle a laissé des traces chez nos



joueurs mais aussi auprès de nos supporters, au point qu'on ne sait pas s'ils effectueront bien le déplacement en car qui était prévu ce vendredi. »

Pas question toutefois de bâcler ce duel, que du contraire. « Nous restons avant tout des compétiteurs avec le désir d'essayer de rejoindre, en championnat, la

D2 RBFA mais aussi d'aller le plus loin dans cette Coupe de Belgique.

Forcément, on part dans l'inconnu. Quatrièmes dans leur série, on ne sait forcément pas si nos adversaires tiendraient le même rang dans la nôtre. »

Pour arriver à ce stade de la compétition, Benfica a éliminé aux tours précédents NOH Bruxelles (IP), qui a déclaré forfait, Espoir Molenbeek (N2A) et l'« IP » flamand de JDN Schaerbeek aux tirs au but. *« Nous étions déjà arrivés en 2023/2024 à ce stade de la compétition, sortis par la « Nationale 1 Elite » de Malle, et cela avec quelques regrets. Cette fois, nos chances de poursuivre l'aventure sont encore plus réelles. »*

Et si cela passait, quel serait ensuite l'adversaire rêvé? *« Sans surprise, le RSCA Futsal, le porte-drapeau de la compétition belge. Et si cela pouvait se dérouler dans notre salle de l'ADEPS de la Forêt de Soignes, ce serait la cerise sur la gâteau. Ne brûlons toutefois pas les étapes. Allons d'abord faire le boulot à Tintigny et on se mettra à rêver ensuite. »*

BAT 81 TINTIGNY SUR SA LANCEE DU CHAMPIONNAT ?

Côté luxembourgeois, on enchaînera donc ce match de Coupe de Belgique 48h après avoir déjà foulé le terrain en championnat et remporté (10-8) le derby face à G4 Sainte-Ode. *« On prend toutes les compétitions au sérieux car rappelons que nous sommes aussi toujours en lice en coupe interprovinciale, alors que pas mal d'équipes ont préféré « boycotter » en déclarant forfait »,* déclare le coach et C.Q. tintignolais, Stevy Lenoir. *« On a pourtant dû se taper des déplacements, mais cela ne nous rebute pas. »*

Ici, c'est une place en 1/8 de finale de l'épreuve qu'il y a moyen d'aller chercher.



« On avait atteint les quarts de la même épreuve la saison dernière mais c'était à l'A.B.F.S., sortis par RAEC Mons que nous avons battu cette fois au 2^e tour. La Coupe Nationale, à la RBFA, c'est un cran au-dessus. On affronte un adversaire de Benfica Auderghem qui n'a peut-être pas l'étoffe d'une formation comme Futsal Team Liège mais qui reste parmi les meilleures de toutes les séries confondues de l'I.P. Dans notre salle toutefois, on ne part pas éliminés d'avance. Si on passe, les chances d'affronter une équipe de N1 vont aussi croître, ce qui est une belle source de motivation. »

Stevy Lenoir, qui sera privé de Ferreira, suspendu, nous fait part de son équipe alors souhaitée pour la suite. *« Je*

préférerais Futsal Team Charleroi avec des gars connus de notre équipe nationale comme Rahou plutôt que RSCA Futsal dont on connaît finalement moins leurs internationaux étrangers. Mais pour que le vœu se réalise, il faut d'abord bien passer le cap de ce vendredi. »

Signalons que ce match se déroulera en 2 x 25 minutes comme cela se passe dans nos championnats I.P.

A noter que nos autres représentants seront Magic Hellas Thulin, qui aura fort à faire contre la N1 d'Eisden-Dorp classé 8^e, alors que Futsal Team Liège, leader incontesté de l'IP A, aura une belle carte à jouer en accueillant BJK Gand, 6^e dans sa série flamand de l'IP.

Nicolas TOUSSAINT

MF Seillois gaspille encore et pourrait finir par s'en mordre les doigts

Battu ce mercredi face à Marseille Wanze, MF Seillois occupe la 10^e place de l'Interprovinciale A. Une position frustrante au vu des belles prestations de l'équipe lors de certains matchs. Avec un noyau assez restreint et quelques blessures, la deuxième partie de saison risque d'être difficile, sauf si certaines recrues arrivent durant les prochaines semaines...

À l'issue du premier tour de la compétition, c'est un sentiment plus que mitigé qui habite le coach Sylvain Depas. « *Nous ne sommes pas tout à fait dans nos attentes* », explique-t-il. « *Au vu de la qualité présente dans notre noyau, nous devrions être mieux classés. Malheureusement, d'autres critères entrent en ligne de compte pour pouvoir enchaîner les bons résultats.* »

Par ces mots, Sylvain évoque notamment les blessures qui n'ont pas épargné ses joueurs durant cette phase aller du championnat. « *Nous n'avons pas un noyau très large. Nous en avons subi les conséquences, avec par exemple la blessure de notre gardien, qui a réalisé de solides performances en début de saison.* »

Pour résoudre ce problème, le club a signé Quentin Humblet, qui apporte beaucoup depuis son arrivée. « *C'est un renfort de qualité, mais nous sommes toujours à*



la recherche de deux ou trois joueurs pour vraiment nous mettre à l'abri de toute contrainte durant cette deuxième partie de saison. Au vu des gros déplacements que nous avons cette année, il est difficile de trouver des joueurs disponibles en semaine pour se déplacer parfois à l'autre bout de la région. »

Malgré cette 10^e place au classement, l'ambition de jouer en IP2 la saison prochaine reste tout à fait jouable pour Seilles. « *Nous ne sommes qu'à cinq points de la 6^e*

place », relate Sylvain. « *À l'image du match de ce mercredi contre Marseille Wanze, nous aurions pu remporter cette rencontre, mais de petits détails jouent souvent en notre défaveur. Nous avons grillé un joker avec cette défaite contre un concurrent direct. À nous de ne plus gaspiller de points à l'avenir si nous voulons assurer notre place en IP2 la saison prochaine.* »

Mathieu CORAZZA

Photo: Nicolas TOUSSAINT

Le fonctionnement de la CCAL

Nous formulons l'espoir que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et que 2026 a commencé pour vous et votre club de la plus belle des manières.

Ce 21 janvier, se tenait à Jambes un « cours de perfectionnement » pour tous les arbitres de la L.F.F.S. actifs en Interprovinciales, en présence des formateurs de la Commission Centrale d'Arbitrage Ligue (C.C.A.L.). A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous n'avons bien entendu encore aucun retour concret de cette soirée ; nous vous tiendrons bien entendu au courant du feed-back.

Sur le terrain, nos formateurs continuent à aller voir nos arbitres « à l'œuvre » et les rapports de mission rentrent régulièrement au secrétariat de la C.C.A.L., qui les présente à la plus proche réunion de la C.C.A.L. qui suit. Cette analyse faite en séance, le feu est au vert pour voir les conseils et recommandations du formateur en mission partir vers l'arbitre concerné (cette méthode de travail ralentit certes un peu le timing des envois aux arbitres mais surtout elle permet un processus le plus strict et le plus honnête qui soit). Ce dernier a alors tout le temps nécessaire pour lire et interpréter les conseils, les suggestions d'amélioration formulées par le formateur et de viser son plus proche et plus important objectif : ne plus répéter ces « écarts » à la bonne décision afin que cet homme en noir soit meilleur par la suite que ce qu'il a montré le soir où il a été « visionné ». C'est le but du

jeu, c'est la recette et les arbitres qui ne retombent pas dans le même piège font un pas en avant, dans l'espoir de monter en catégorie (peu d'arbitres sont indifférents devant une opportunité de montée).

Les formateurs sont invités à ne pas trop s'attarder sur les détails et à cibler les gros points qui demandent éventuellement une amélioration (les domaines sont divers : la condition physique de l'homme en noir ; est-il proche ou non de la phase rapide en contre-attaque par exemple ? Applique-t-il les lois du jeu dans le respect intégral de notre « bible » se nommant « les lois du jeu » ? A-t-il fait preuve de psychologie dans les moments difficiles de la rencontre ? A-t-il fait les bons choix en matière de placement et de déplacement ?...). La liste des points d'attention n'est pas complète mais il s'agit là d'une première explication sur le rôle du formateur et surtout sur la manière utilisée pour que la conversation formateur/arbitre soit elle aussi un déclencheur de progrès dans son « job » pour l'arbitre.

Les arbitres IP sont aussi soumis à un examen théorique où le plan de travail de la C.C.A.L. prévoit le minimum à obtenir comme cotation pour pouvoir parler d'examen réussi. On vous parlait ci-dessus du 21 janvier dernier mais il y a aussi chaque année avant le début de la saison une assemblée générale (AG) des arbitres où ils reçoivent une « tonne » d'informations qui vont des lois du jeu modifiées

aux instructions en matière de placement (et autres...) en passant par un cours sur la personnalité à afficher au cours de la direction du match en fonction des caractéristiques de celui-ci.

Pour une première saison d'arbitrage, même si nous avons lu ici et là les doléances de certains entraîneurs interviewés par la presse, nous pensons que le travail de la C.C.A.L. est de bonne qualité. Il ne faut jamais oublier que nous nous sommes retrouvés devant un effectif arbitral aux sources diverses et non concertées entre elles. Illustration : les arbitres francophones de l'A.B.F.S. ayant accepté de rejoindre l'IP (ce n'est pas le cas de tous) sont une première composante ; une deuxième composante réside dans les arbitres que la R.B.F.A. n'a pas reconduits pour le national et a proposés à la L.F.F.S. (ici aussi tous n'ont pas accepté ce « transfert »). Vous l'avez compris : origines diverses = pratiques arbitrales avec des différences (règles, interprétation, ...).

Quitte à le dire moi-même, il faut savoir que sous la férule de J. Scheers, la C.C.A.L. a fait le maximum pour faire du bon boulot avec les collègues expérimentés qui composent cette commission. Nous tenterons de faire mieux encore en 26/27 mais une cathédrale ne se construit pas en 9 mois.

Chers clubmen, chers collègues des commissions et comité L.F.F.S., sachez que vous pouvez compter sur notre travail de fond et... à fond.

Léo MAYARD

Matches remis et décalés: avec les joueurs qualifiés à la date initiale...

Rappel des articles 183.9 et 184.3 du règlement organique: sous peine de perte de match sur le score de forfait, **tout match remis ou décalé doit se dérouler avec des affiliés dûment qualifiés à la date initialement programmée.**

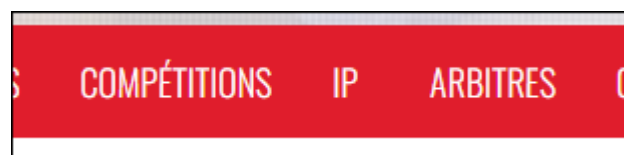
Affiliations U.R.B.S.F.A./L.F.F.S.: dans un seul club !

Sauf mutation, une personne ne peut être affiliée qu'à un seul cercle de la L.F.F.S. ou de l'U.R.B.S.F.A. durant une même saison (article 98.4 du règlement organique).

Dans le cas où, lors d'un contrôle ou dans le cadre d'une plainte d'un club, il s'avèrerait qu'une personne a été alignée comme joueur ou officiel (délégué, coach,...) dans deux clubs différents, l'équipe fautive serait sanctionnée d'un forfait.

Un onglet dédié aux compétitions interprovinciales sur lffs.eu !

Retrouvez les résultats, classements, communications officielles relatives aux compétitions interprovinciales,... sur le site officiel de la fédération, www.lffs.eu, sous l'onglet « IP » que vous trouverez désormais dans le menu principal (bandeau rouge en haut de la page d'accueil).



Paiement des licences: sur le bon compte bancaire...

Le paiement de toute licence (25 € pour une licence « senior » - seniors, dames, vétérans -, 10 € pour une licence « jeune ») doit être effectué sur le bon compte bancaire.

- pour les clubs de la Province du Brabant Wallon/Bruxelles-Capitale:

sur le compte numéro BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de la L.F.F.S. Brabant

- pour les clubs de la province du Hainaut:

sur le compte numéro BE04 0682 5196 7631 ouvert au nom de la L.F.F.S.-Hainaut.

- pour les clubs de la province de Liège:

sur le compte numéro BE57 0682 1689 2835 ouvert au nom de la L.F.F.S.-Liège

- pour les clubs de la province de Luxembourg:

sur le compte numéro BE09 0682 0915 4457 ouvert au nom de Football en salle journal Luxembourg

- pour les clubs de la province de Namur:

sur le compte numéro BE30 2500 1778 2411 ouvert au nom de la Ligue Francophone de Football en Salle.

Il convient d'impérativement indiquer, en communication, « Demande d'affiliation de [Prénom + nom de la personne] - [Matricule du club] + [Nom du Club] »

ETHIAS

Finales des coupes interprovinciales le 5 juin : appel aux candidats organisateurs

**Les finales des coupes interprovinciales se joueront le vendredi 5 juin 2026
(20h pour les dames (*), 21h30 pour les messieurs).**

**Un appel aux candidats organisateurs est lancé et réservé
aux clubs qui évoluent en interprovinciales.**

**Intéressé ? Envoyez votre candidature par courrier recommandé le 15 février 2026
au plus tard à la L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 Ans. Indiquez dans le coin
supérieur gauche de l'enveloppe « Candidature Coupes IP ».**

Le cahier des charges

La soumission

La soumission ne peut être inférieure à 300 €. Elle est réservée aux clubs IP.
Il ne peut y avoir qu'une soumission par club.

La salle

La salle doit :

- Ø être réservée de 19h00 à 23h00,
- Ø pouvoir accueillir au moins 200 spectateurs placés du côté opposé aux bancs des joueurs s'ils se trouvent dans la salle même,
- Ø comprendre au minimum quatre vestiaires pour les équipes, chacun de ceux-ci devant être dotés de douches,
- Ø comprendre, au minimum, deux vestiaires dotés d'une douche pour les arbitres,
- Ø disposer d'une cafétéria pouvant accueillir les équipes qualifiées et spectateurs, laquelle devra rester ouverte durant toute la durée de la compétition,
- Ø posséder un extincteur en état de fonctionnement et non périmé,
- Ø être facile d'accès, tant pour les éventuels services de secours susceptibles d'être appelés que pour les issues de secours elles-mêmes,
- Ø disposer d'un marquoir,
- Ø disposer d'une trousse de secours,
- Ø disposer du matériel de nettoyage présent en permanence et disponible à tout moment,
- Ø disposer d'un défibrillateur.

Le terrain

- Ø les buts doivent être fixés au moyen d'un système approprié afin d'éviter tout basculement,
- Ø le terrain doit avoir les dimensions minimales pour la compétition interprovinciale.

L'organisateur

- Ø doit fournir les ballons, les boissons aux équipes et aux arbitres et prévoir une réception avec boissons et au minimum 200 demi-sandwiches garnis à l'issue de la remise des prix (pour les membres des comités et commissions et pour les finalistes de la coupe) ; une pénalité sera infligée en cas de non-respect ;
- Ø doit prévoir une personne responsable qui, durant toute l'organisation, servira de coordinateur entre lui et les responsables de la L.F.F.S. présents ;
- Ø doit posséder le matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre (cartes jaune, rouge et bleue, sifflet) ;
- Ø doit disposer d'une sonorisation avec micro ;
- Ø doit pouvoir mettre à disposition de la fédération un local fermant à clef équipé d'une table et de quatre chaises ;
- Ø pouvoir rédiger et fournir des factures ou des reçus ;
- Ø peut percevoir par spectateur un droit d'entrée qui ne peut excéder 10 € sauf aux membres des instances, aux arbitres et aux équipes participantes.

(*) Une coupe à laquelle pourront participer les équipes dames évoluant dans les championnats des provinces du Brabant Wallon/Bruxelles-Capitale, du Luxembourg et de Namur va être organisée.

RÉSULTATS

Semaine 29 - du 12/01/2026 au 18/01/2026

Interprovinciale A

OCEAN ST. VЕРVIERS	-	COSMOS STAVELOT	6 - 5
SOCA BASTOGNE	-	BAT 81 TINTIGNY	3 - 5
BERTRIX CITY	-	MARSEILLE WANZE	5 - 3
MF SEILLOIS	-	ESSALEM VЕРVIERS	6 - 3

Interprovinciale B

F.T. LODELINSART	-	F CAROLO T JUMET	10 - 2
B. HERMANO JUMET	-	F.T. LODELINSART	5 - 2
F CAROLO T JUMET	-	FC GERPINNES	6 - 5
JEMEPE UTD	-	MS BL WALCOURT	6 - 3
BORUSSIA LOYERS	-	FELICE MONTIGNY	4 - 6

Interprovinciale C

F BRUXELLES NOH	-	MAKASI AUDERGHEM	3 - 8
PROXIMA CENT BXL	-	PROCOLOR LIÈGE	2 - 2
MINI 83 EVERE	-	FUTSAL WAVRE	3 - 5
MF OREYE	-	MAKASI AUDERGHEM	0 - 4
F BRUXELLES NOH	-	SPB EXPR SERAING	9 - 6
TEAMGSI VЕРVIERS	-	BENFIC AUDERGHEM	2 - 2

Interprovinciale D

KGS ANDERLECHT	-	MAG HELLAS THULIN	1 - 0
ATHLETIC C JETTE	-	DPF THULIN	1 - 3
OLYMPIC FRASNES	-	BON-AIR LEUZE	6 - 5
FUTSAL LEUZE	-	BELOEIL FUTSAL	9 - 10

SYNERGY BERCHER	-	GÉN F MOLENBEEK	6 - 2
-----------------	---	-----------------	-------

Interprovinciale E

RED ST BRUXELLES	-	ARS. PONT-A-CELLES	8 - 4
PORTIS. MORLANWELZ	-	FT MAROLLES BXL	4 - 5
ETOILE BRUXELLOISE	-	BLAMPAIN'S BRAINE	1 - 6

Coupe interprovinciale

OLYMPIC FRASNES	-	OCEAN ST. VЕРVIERS	5 - 0 FF
FLORENNES UTD	-	B. HERMANO JUMET	8 - 4
SYNERGY BERCHER	-	URBAN STEP BXL	6 - 4
BENFIC AUDERGHEM	-	PROXIMA CENT BXL	7 - 1
FUTSAL T. LIEGE	-	TEAMGSI VЕРVIERS	7 - 2
FC GERPINNES	-	PROCOLOR LIÈGE	3 - 5
FC INTER HUY	-	MAKASI AUDERGHEM	5 - 0 FF
OLYMPIC BRUNHAUT	-	FRATERN. FRAMERIES	2 - 2 (1 - 2)

Semaine 30 - du 19/01/2026 au 25/01/2026

Interprovinciale A

BAT 81 TINTIGNY	-	G4 SAINTE-ODE	10 - 8
MF SEILLOIS	-	MARSEILLE WANZE	4 - 5

Interprovinciale D

MAG HELLAS THULIN	-	BON-AIR LEUZE	5 - 4
-------------------	---	---------------	-------

Interprovinciale E

ELITE BRAINE-L-C	-	MFC TUBIZE	3 - 3
------------------	---	------------	-------

CLASSEMENTS AU 22/01/2026

Interprovinciale A

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	FUTSAL T. LIEGE	14	14	0	0	0	139	33	42
2	FC INTER HUY	12	11	1	0	0	96	35	33
3	BERTRIX CITY	15	10	2	3	0	89	61	33
4	BAT 81 TINTIGNY	14	10	3	1	0	116	74	31
5	G4 SAINTE-ODE	13	7	4	2	0	72	67	23
6	OCEAN ST. VЕРVIERS	13	6	5	1	1	58	70	19
7	ESSALEM VЕРVIERS	13	6	7	0	0	62	61	18
8	MARSEILLE WANZE	13	6	7	0	0	64	75	18
9	BATY HAVELANGE	13	5	7	0	1	59	84	15
10	MF SEILLOIS	13	4	7	2	0	69	86	14
11	SOCA BASTOGNE	14	3	8	3	0	55	85	12
12	COSMOS STAVELOT	13	3	10	0	0	49	86	9
13	LBA HALANZY	13	2	11	0	0	55	101	6
14	I NAMECHE 83	13	0	12	0	1	44	109	0

Interprovinciale B

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	JEMEPE UTD	13	11	1	1	0	84	40	34
2	ELITE SC FLEURUS	11	10	1	0	0	76	31	30
3	B. HERMANO JUMET	13	9	1	3	0	76	28	30
4	BS ANHEE	14	8	5	1	0	82	70	25
5	FC GERPINNES	12	7	5	0	0	60	61	21
6	FELICE MONTIGNY	15	6	6	3	0	64	62	21
7	FUTSAL NALINNES	13	6	4	3	0	68	64	21
8	F CAROLO T JUMET	15	6	7	2	0	50	68	20
9	BELV SAMBREVILLE	12	5	6	1	0	53	51	16
10	F.T. LODELINSART	13	4	8	1	0	69	63	13
11	FLORENNES UTD	15	4	8	1	2	84	120	13
12	BORUSSIA LOYERS	14	4	9	0	1	46	88	12
13	F. LIONS ROSELIES	12	3	7	0	2	40	72	9
14	MS BL WALCOURT	12	1	9	0	2	42	76	3

Interprovinciale C

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	BENFIC AUDERGHEM	13	11	1	1	0	71	26	34
2	MAKASI AUDERGHEM	13	11	2	0	0	62	27	33
3	PROCOLOR LIÈGE	11	10	0	1	0	50	14	31
4	MINI 83 EVERE	12	8	4	0	0	73	49	24
5	TEAMGSI VЕРVIERS	13	7	4	2	0	70	57	23
6	TDM ANS	13	7	5	1	0	56	50	22

7	FUTSAL WAVRE	15	6	9	0	0	63	66	18
8	WAVRE FAMILY	14	5	6	2	1	48	60	17
9	PROXIMA CENT BXL	14	5	8	1	0	55	74	16
10	URBAN STEP BXL	13	3	8	2	0	49	71	11
11	MF OREYE	13	3	8	2	0	38	63	11
12	LIÈGE LIONS	12	3	9	0	0	46	70	9
13	SPB EXPR SERAING	12	2	8	1	1	41	75	7
14	F BRUXELLES NOH	12	2	7	1	2	50	70	7

Interprovinciale D

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	SYNERGY BERCHER	15	13	1	0	1	96	32	39
2	KGS ANDERLECHT	14	12	0	1	1	65	14	37
3	FRATERN. FRAMERIES	11	9	1	1	0	41	20	28
4	GÉN F MOLENBEEK	15	9	5	0	1	68	66	27
5	MAG HELLAS THULIN	13	8	5	0	0	70	38	24
6	OLYMPIC FRASNES	14	6	6	2	0	49	60	20
7	BON-AIR LEUZE	13	6	6	0	1	61	35	18
8	FUTSAL CUESMES	13	5	6	2	0	75	57	17
9	FUTSAL LEUZE	14	5	7	1	1	61	80	16
10	OLYMPIC BRUNHAUT	13	4	7	1	1	54	58	13
11	BELOEIL FUTSAL	15	4	9	0	2	56	101	12
12	DPF THULIN	14	3	8	2	1	45	61	11
13	DEAF BRUSSELS	13	1	10	2	0	41	133	5
14	ATHLETIC C JETTE	13	0	10	2	1	31	58	2

Interprovinciale E

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	MFC TUBIZE	14	11	0	2	1	73	27	35
2	ELITE BRAINE-L-C	13	11	1	1	0	61	25	34
3	PROJECT BRUSSELS	14	7	3	4	0	50	43	25
4	COURCELLES CLUB	11	7	3	1	0	44	22	22
5	FT MAROLLES BXL	12	7	4	1	0	53	41	22
6	SAINT-JOSSE FUTS	12	7	3	1	1	53	31	22
7	RED ST BRUXELLES	11	7	4	0	0	57	38	21
8	ETOILE BRUXELLOISE	13	4	6	2	1	30	50	14
9	BLAMPAIN'S BRAINE	14	3	7	3	1	39	51	12
10	PORTIS. MORLANWELZ	12	3	7	2	0	39	64	11
11	ARS. PONT-A-CELLES	13	2	7	4	0	33	57	10
12	DIA BRACQUEGNIES	13	2	7	3	1	48	73	9
13	RC ANDERLUES	13	1	8	4	0	29	57	7
14	AG JUN LA LOUVIERE	13	2	10	0	1	22	52	6

MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Matches remis

LFFSIPA2802 FC Inter Huy - LBA Halanzy du 09/01/2026, en raison des conditions climatiques, EST REMIS au 28/01/2026 à 20h30 au hall omnisports de Huy.

LFFSIPA2804 Inter Namêche 83 - G4 Sainte-Ode du 09/01/2026 à 21h50, en raison des conditions climatiques, EST REMIS au mercredi 18/02/2026 à 21h00 au complexe sportif de Seilles.

LFFSIPA3003 Futsal Team Liège - MF Seillois du 23/01/2026 à 21h00 EST REMIS au mercredi 28/01/2026 à 21h00 au Country Hall à Angleur. Raison: coupe de Belgique prioritaire.

LFFSIPB2803 Borussia Loyers - MS BL Walcourt du 09/01/2026, en raison des conditions climatiques, EST REMIS au 02/03/2026 à 20h45 au complexe sportif de Jambes Souvenir.

LFFSIPC1505 SPB Express Seraing - Benfica Auderghem du 05/01/2026 à 21h00, en raison des conditions climatiques, EST REMIS au 09/03/2026 à 21h00 en la salle du Bois de l'Abbaye à Seraing.

LFFSIPC2804 Urban Step Bruxelles - Procolor Bibi Liège du 21/01/2026 à 21h00 EST REMIS au mercredi 28/01/2026 à 21h00 au complexe sportif de Berchem-Sainte-Agathe. Demande du 5471 Urban Step Bruxelles.

LFFSIPE3202 RC Anderlues - AG Junior La Louvière du 06/02/2026 à 21h15 EST REMIS au 30/01/2026 à 21h15 au hall omnisports d'Anderlues.

Matches décalés

Le match LFFSIPA3102 Soca Bastogne - G4 Sainte-Ode du 30/01/2025 à 20h05 EST DECALE au 25/03/2026 à 20h05 au complexe sportif de la Porte de Trêve à Bastogne. Demande du club 2748 Soca Bastogne.

Le match LFFSIPB2204 MS BL Walcourt - FC Gerpinnes EST DECALE au 27/01/2026 à 21h00 au complexe sportif de Walcourt. Demande du 1162 MS BL Walcourt.

Le match LFFSIPB3904 FC Gerpinnes - MS BL Walcourt du 27/03/2026 à 21h00 EST DECALE au 27/03/2026 à 22h15 au complexe sportif de Sart-Dames-Avelines. Demande du 4962 FC Gerpinnes.

Le match LFFSIPD3202 Futsal Cuesmes - KGS Anderlecht du 06/02/2026 à 20h00 EST DECALE au 06/02/2026 à 21h00 au hall omnisports d'Elouges. Demande du 7742 Futsal Cuesmes.

Le match LFFSIPB3303 FC Gerpinnes - Futsal Nalinnes du 13/02/2026 à 21h00 EST DECALE au 13/02/2026 à 22h15 au complexe sportif de Sart-Dames-Avelines. Demande du 4962 FC Gerpinnes.

Le match LFFSIPD3603 Athletic Club Jette-Synergy Berchem du 06/03/2026 à 21h00 EST DECALE au 11/03/2026 à 21h00 en la salle omnisports de Jette. Demande du club 7746 Athletic Club Jette.

Le match LFFSIPD4001 Futsal Cuesmes - Génération Futsal Molenbeek du 03/04/2026 à 20h00 EST DECALE au 03/04/2026 à 21h00 au hall omnisports d'Elouges. Demande du 7742 Futsal Cuesmes.

Le match LFFSIPD4402 Futsal Cuesmes - MFC Bon-Air Leuze du 01/05/2026 à 20h00 EST DECALE au 01/05/2026 à 21h00 au hall omnisports d'Elouges. Demande du 7742 Futsal Cuesmes.

Le match LFFSIPD4602 Futsal Cuesmes - Olympic Frasnes du 15/05/2026 à 20h00 EST DECALE au 15/05/2026 à 21h00 au hall omnisports d'Elouges. Demande du 7742 Futsal Cuesmes.

CALENDRIER

Semaine 31 - du 26/01/2026 au 01/02/2026

Interprovinciale A

LFFSIPA2802	ME	28/01/2026	20:30	HHUY	FC INTER HUY	- LBA HALANZY	SPILEMAEKERS Thomas
LFFSIPA3003	ME	28/01/2026	21:00	COUN	FUTSAL T. LIEGE	- MF SEILLOIS	AUDOOR Daniel
LFFSIPA3101	VE	30/01/2026	20:00	VERV	ESSALEM VERVERS	- OCEAN ST. VERVERS	BAWIN Eric
LFFSIPA3104	VE	30/01/2026	20:30	STAV	COSMOS STAVELOT	- I NAMECHE 83	MELIS Christophe
LFFSIPA3103	VE	30/01/2026	20:45	WANZ	MARSEILLE WANZE	- BAT 81 TINTIGNY	CAVE Christophe
LFFSIPA3105	VE	30/01/2026	21:30	MORH	BERTRIX CITY	- MF SEILLOIS	LACANNE Vincent

Interprovinciale B

LFFSIPB2204	MA	27/01/2026	21:00	WALC	MS BL WALCOURT	- FC GERPINNES	CONVENT Laurent
LFFSIPB3101	VE	30/01/2026	20:00	AUVE	BELV SAMBREVILLE	- FUTSAL NALINNES	DEGRANSART André
LFFSIPB3102	VE	30/01/2026	20:15	JUME	B. HERMANO JUMET	- JEMEPPE UTD	SPILEMAEKERS Thomas
LFFSIPB3103	VE	30/01/2026	20:30	ROUX	F CAROLO T JUMET	- ELITE SC FLEURUS	BAWIN Regis
LFFSIPB3104	VE	30/01/2026	21:00	LODE	FC GERPINNES	- F. LIONS ROSELIES	GARTILI Mohamed
LFFSIPB3105	VE	30/01/2026	22:00	GARE	F.T. LODELINSART	- FLORENNES UTD	LACROIX Philippe

Interprovinciale C

LFFSIPC2804	ME	28/01/2026	20:00	CLBE	URBAN STEP BXL	- PROCOLOR LIÈGE	RASSART Guy
LFFSIPC2601	VE	30/01/2026	20:00	LONC	TDM ANS	- LIÈGE LIONS	QUAIRIA Eric
LFFSIPC3101	VE	30/01/2026	20:00	EVER	MINI 83 EVERE	- F BRUXELLES NOH	LIEFFERINCKX Stephan
LFFSIPC3102	VE	30/01/2026	20:30	OREY	MF OREYE	- SPB EXPR SERAING	LEBEAU Christian
LFFSIPC3103	VE	30/01/2026	21:00	HRCH	TEAMGSI VERVERS	- PROCOLOR LIÈGE	YILDIZ Aho
LFFSIPC3104	VE	30/01/2026	21:15	WAVR	FUTSAL WAVRE	- BENFIC AUDEGHEM	REMY Joel

Interprovinciale D

LFFSIPD3101	VE	30/01/2026	20:00	BAYU	KGS ANDERLECHT	- GÉN F MOLENBEEK	EL MEKAALEL Saad
LFFSIPD3102	VE	30/01/2026	20:15	THUL	DPF THULIN	- FRATERN. FRAMERIES	CANIVET Anthony
LFFSIPD1203	VE	30/01/2026	21:00	JETT	ATHLETIC C JETTE	- BON-AIR LEUZE	CHAKOUATH Mostapha
LFFSIPD3104	VE	30/01/2026	21:30	CESP	FUTSAL LEUZE	- OLYMPIC BRUNHAUT	SENAL Adem
LFFSIPD3103	VE	30/01/2026	21:30	HENS	MAG HELLAS THULIN	- DEAF BRUSSELS	DUVIVIER Jacky
LFFSIPD3105	VE	30/01/2026	22:00	BSAG	SYNERGY BERCHEM	- BELOEIL FUTSAL	EL HATIB Abdelghafour

Interprovinciale E

LFFSIPE3101	VE	30/01/2026	20:05	BEMP	RED ST BRUXELLES	- ELITE BRAINE-L-C	FERSINI Alessandro
LFFSIPE3105	VE	30/01/2026	21:00	STJO	SAINT-JOSSE FUTS	- ARS. PONT-A-CELLES	EL ABBOUTI Youssef
LFFSIPE3103	VE	30/01/2026	21:05	BRLC	BLAMPAIN'S BRAINE	- DIA BRACQUEGNIES	SALARI Sina
LFFSIPE3104	VE	30/01/2026	21:30	TRAZ	COURCELLES CLUB	- PORTIS. MORLANWELZ	GARTILI Abdeslam
LFFSIPE3102	VE	30/01/2026	22:00	COMK	ETOILE BRUXELLOISE	- FT MAROLLES BXL	EL FILALI Karim

Semaine 32 - du 02/02/2026 au 08/02/2026

Interprovinciale A

LFFSIPA3201	VE	06/02/2026	20:10	CLEM	LBA HALANZY	- SOCA BASTOGNE	CAVE Christophe
LFFSIPA3202	VE	06/02/2026	20:30	TINT	BAT 81 TINTIGNY	- ESSALEM VERVERS	COLLIN Michael
LFFSIPA3203	VE	06/02/2026	21:00	COUN	FUTSAL T. LIEGE	- BERTRIX CITY	YILDIZ Aho
LFFSIPA3204	VE	06/02/2026	21:00	CHAM	G4 SAINTE-ODE	- COSMOS STAVELOT	SPILEMAEKERS Thomas
LFFSIPA3205	VE	06/02/2026	21:30	HAVE	BATY HAVELANGE	- FC INTER HUY	CONVENT Laurent
LFFSIPA3206	VE	06/02/2026	21:50	ANDN	I NAMECHE 83	- MARSEILLE WANZE	BAWIN Regis

Interprovinciale B

LFFSIPB2901	ME	04/02/2026	21:00	AUVE	BELV SAMBREVILLE	- ELITE SC FLEURUS	CONVENT Laurent
LFFSIPB3201	VE	06/02/2026	20:05	ANHE	BS ANHEE	- MS BL WALCOURT	AUDOOR Daniel
LFFSIPB3203	VE	06/02/2026	20:30	ROUX	F CAROLO T JUMET	- BORUSSIA LOYERS	DUVIVIER Jacky
LFFSIPB3202	VE	06/02/2026	20:30	FLOR	FLORENNES UTD	- FC GERPINNES	LACROIX Philippe
LFFSIPB3204	VE	06/02/2026	21:00	MONT	FELICE MONTIGNY	- BELV SAMBREVILLE	LACANNE Vincent
LFFSIPB3205	VE	06/02/2026	22:15	NALI	FUTSAL NALINNES	- F.T. LODELINSART	SPRIO Vincenzo

Interprovinciale C

LFFSIPC2802	LU	02/02/2026	21:00	EVER	PROXIMA CENT BXL	- LIÈGE LIONS	LORAND Guy
LFFSIPC3201	VE	06/02/2026	20:00	EVER	PROXIMA CENT BXL	- TEAMGSI VERVERS	EL HATIB Abdelghafour
LFFSIPC3202	VE	06/02/2026	21:00	VERH	URBAN STEP BXL	- TDM ANS	GARTILI Mohamed
LFFSIPC3204	VE	06/02/2026	21:15	WAVR	WAVRE FAMILY	- FUTSAL WAVRE	EL MEKAALEL Saad
LFFSIPC3203	VE	06/02/2026	21:15	BEYN	PROCOLOR LIÈGE	- MAKASI AUDEGHEM	RASSART Guy
LFFSIPC3205	VE	06/02/2026	21:30	LPRE	LIÈGE LIONS	- MINI 83 EVERE	LORAND Guy
LFFSIPC3206	VE	06/02/2026	21:30	SOI1	BENFIC AUDEGHEM	- SPB EXPR SERAING	DEGRANSART André

Interprovinciale D

LFFSIPD3201	VE	06/02/2026	20:00	THUL	BELOEIL FUTSAL	- MAG HELLAS THULIN	CANIVET Anthony
LFFSIPD3203	VE	06/02/2026	20:15	LEUZ	BON-AIR LEUZE	- OLYMPIC FRASNES	EL FILALI Karim
LFFSIPD3202	VE	06/02/2026	21:00	ELOU	FUTSAL CUESMES	- KGS ANDERLECHT	REMY Joel
LFFSIPD3205	VE	06/02/2026	21:00	RUME	OLYMPIC BRUNHAUT	- DPF THULIN	LIEFFERINCKX Stephan
LFFSIPD3207	VE	06/02/2026	21:30	HARE	DEAF BRUSSELS	- GÉN F MOLENBEEK	MELIS Christophe
LFFSIPD3206	VE	06/02/2026	21:30	FRAM	FRATERN. FRAMERIES	- SYNERGY BERCHEM	QUAIRIA Eric

Interprovinciale E

LFFSIPE2501	ME	04/02/2026	20:30	BEMP	RED ST BRUXELLES	- SAINT-JOSSE FUTS	COLLIN Michael
LFFSIPE3203	VE	06/02/2026	20:00	LAEK	PROJECT BRUSSELS	- RED ST BRUXELLES	FERSINI Alessandro
LFFSIPE3201	VE	06/02/2026	20:45	PACE	ARS. PONT-A-CELLES	- FT MAROLLES BXL	BAWIN Eric
LFFSIPE3202	VE	06/02/2026	21:15	ANDE	RC ANDERLUES	- AG JUN LA LOUVIERE	PEETERS Pascal
LFFSIPE3204	VE	06/02/2026	21:30	TUBI	MFC TUBIZE	- COURCELLES CLUB	HEYLEN Eddy
LFFSIPE3205	VE	06/02/2026	21:35	THIEU	DIA BRACQUEGNIES	- SAINT-JOSSE FUTS	SENAL Adem
LFFSIPE3206	VE	06/02/2026	22:00	BRLC	ELITE BRAINE-L-C	- BLAMPAIN'S BRAINE	EL ABBOUTI Youssef

PROCÈS-VERBAL

Commission Sportive Interprovinciale P-V de la réunion du 19/01/2026

Présents: MM. Cristens, Degée, Peeters, Wallemme, Van Esch, Detaille, Rebuffatti, Scheers (secrétaire faisant fonction, sans droit de vote).

Absents excusés: MM. Authelet, Paquet, Mukanya.

La séance, qui se tient au Centre namurois des sports, est ouverte à 19h30 par M. Degée, président.

1. APPROBATION DU PV CSI DU 15/12/2025

Il faut lire dans le titre « PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°03 DU 15/12/2025 au lieu de PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°02 DU 14/12/2025 ».

Au point 6.3 - Délibéré, il faut lire « Attendu que M. Gianfelice Fiorenzo - 865496 est absent excusé » au lieu de « non excusé ».

Au point 8 - Frais, il faut supprimer l'amende de 12,50 € au club 5456 Felice Montigny.

Le PV ainsi rectifié est approuvé à l'unanimité.

2. FORFAITS - RATIFICATIONS

Les forfaits sportifs suivants, pris en 1^{er} ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

N°	Date	Equipe visitée	Equipe visiteuse	Résultat
LFFSIPB2403	12/12/2025	MS BL WALCOURT	- JEMEPPE UTD	0 - 5
LFFSIPD2301	17/12/2025	KGS ANDERLECHT	- DPF THULIN	5 - 0
LFFSIPD2501	19/12/2025	GÉNÉRATION F MOLENBEEK	- FUTSAL LEUZE	5 - 0
LFFSIPF1604	17/12/2025	MFC TUBIZE	- AG JUNIOR LA LOUVIERE	5 - 0
LFFSIPF2503	19/12/2025	COURCELLES CLUB	- ETOILE BRUXELLOISE	5 - 0
LFFSIPB2601	26/12/2025	BS ANHEE	- BORUSSIA LOYERS	5 - 0
LFFSIPF2604	26/12/2025	WAVRE FAMILY	- PROCOLOR LIÈGE	0 - 5
LFFSCP45	07/01/2026	MFC TUBIZE	- PORTISTA MORLANWELZ	5 - 0

3. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

3.1 Dossier N° CSI/25-26/050

Date : 09/01/2026

Rencontre : AG Junior La Louvière - Futsal Project Brussels - IPE

En cause de : Club Futsal Project Brussels - 7738

Arbitre : Mélis Christophe

Objet : Manque d'organisation

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que l'équipe visiteuse a fait preuve d'un manque d'organisation évident ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, inflige une amende de 25 € au club Futsal Project Brussels - 7738.

Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026.

4. RAPPORTS D'ARBITRES

4.1 Propositions de transactions

4.1.1 Dossier N° CSI/25-26/049

Date : 05/12/2025

Rencontre : FT Marolles Bxl - Saint Josse Futsal - IPE

En cause de : El Kammouni Bilal - 863011 -

27/01/1994 - FT Marolles Bxl - 7740

Arbitre : Fersini Alessandro

Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.2.1 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du 02/02/2026 au 22/02/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026

4.1.2 Dossier N° CSI/25-26/051

Date : 09/01/2026

Rencontre : Futsal Elite Braine-le-Comte - Saint-Josse Futsal - IPE

En cause de : Benali Taoufik - 812058 - 12/09/2001 - Saint-Josse Futsal - 7743

Arbitre : Liefverinckx Stephan

Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.2)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanction

Proposition de transaction :

Suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du 02/02/2026 au 22/02/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026.

4.2 Comparaisons

4.2.1 Dossier N° CSI/25-26/37

Date : 21/11/2025

Rencontre : Courcelles FC - RC Anderlues - IPE

En cause de : Stalmans Loris - 864120 - 01/12/2003 - RC Anderlues - 1193 (P.O.)

Arbitre : Rassart Guy (P.O.)

Objet : Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré :

Vu la décision de la CSI du 15/12/2025 de mettre le dossier en continuation ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Stalmans Loris - 864120 est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience

qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi qu'un coup de pied volontaire a été donné à un joueur adverse juste en dessous du genou de ce dernier ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut sans possibilité d'opposition, inflige au nommé

Stalmans Loris - 864120 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines, du 20/01/2026 au 31/05/2026 et du 31/08/2026 au 18/10/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026.

4.2.2 Dossier N° CSI/25-26/048

Monsieur Detaille ne siège pas.

Date : 12/12/2025

Rencontre : Athletic Jette - Futsal Fraternité Frameries - IPD

En cause de : L'Mourabiti Hicham - 884930 - 26/10/1999 - Athletic Jette - 7746 (P.O.)

Arbitre : Bah Mamadou Issa (P.O.)

Objet : Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu que M. Bah Mamadou Issa est absent excusé ;

Attendu que M. L'Mourabiti Hicham - 884930 est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi qu'un coup de pied violent a été donné au niveau du mollet d'un adversaire ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut sans possibilité d'opposition, inflige au nommé L'Mourabiti Hicham - 884930 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines, du 20/01/2026 au 31/05/2026 et du 31/08/2026 au 18/10/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026.

5. RECLAMATIONS

5.1. Dossier N° CSI/25-26/34

Date : 07/11/2025

Rencontre : Elite SC Fleurus - Felice Montigny - IPB

En cause de : Renzulli Ornella - 882422 - 28/03/2000 - Elite SC Fleurus - 7745

: Duchene Belinda - 883287 - 10/12/1974 -

Elite SC Fleurus - 7745

: Gianfelice Fiorenzo - 865496 - 16/03/1989 -

Felice Montigny - 5456

: Coussens Corentin - 758251 - 19/12/1994 -

Felice Montigny - 5456

Arbitre : Canivet Anthony

Objet : Score erroné

Délibéré :

Vu la décision de la CSI du 15/12/2025 de mettre le dossier en continuation ;

Vu la réclamation du club Elite FC Fleurus envoyée par courrier recommandé en date du 13/11/2025, laquelle est recevable ;

Attendu que les représentants du club Felice Montigny - 5456 sont absents excusés ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, décide de reporter à nouveau le dossier à la prochaine réunion tout en spécifiant qu'il y sera traité quelles que soient les présences.

Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026.

5.2 Dossier N° CSI/25-26/047

Date : 05/12/2025

Rencontre : FT Marolles Bxl - Saint-Josse Futsal - IPE

En cause de : Simakan Daouda - 875383 - 19/06/2003 - FT Marolles Bxl - 7740 (P.O.)

: Marso Mehdi - 861386 - 03/07/2004 - Saint

Josse Futsal - 7743 (P.F.)

Objet : Plainte pour erreur d'arbitrage

Délibéré :

Vu la plainte du club FT Marolles Bxl - 7740 envoyée par courrier recommandé en date du 09/12/2025, laquelle est recevable ;

Entendu la partie plaignante quant à ses arguments ;

Attendu que la CCAL a traité la plainte pour erreur d'arbitrage en date du 07/01/2026 ;

Considérant que cette instance a reconnu l'erreur d'arbitrage, l'arbitre ayant exclu erronément un joueur du club FT Marolles Bxl - 7740 ;

Attendu qu'il est établi que l'erreur d'arbitrage a eu une influence sur le score de la rencontre ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale statuant contradictoirement :

- décide de faire rejouer la rencontre ;

- déclare l'action fondée

- met les frais d'organisation du nouveau match à charge de la fédération.

Ainsi prononcé à Namur le 19/01/2026.

6. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du au inclus	
864120	Stalmans Loris	RC Anderlues	20/01/2026 31/08/2026	31/05/2026 18/10/2026
884930	L'Mourabiti Hicham	Athletic Jette	20/01/2026 31/08/2026	31/05/2026 18/10/2026
863011	El Kammouni Bilal	FT Marolles Bxl	02/02/2026	22/02/2026
812058	Benali Taoufik	Saint-Josse Futsal	02/02/2026	22/02/2026

7. FRAIS

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
1193	RC Anderlues (CSI/25-26/037)	-	65 €	24 €	12,50 € (1)	101,50 €
7746	Athletic Jette (CS/2526/048)	12,50 €	65 €		12,50 € (1)	90 €
7740	FT Marolles Bxl (CSI/2526/049)	12,50 €	7,50 €			20 €
7738	Futsal Project Brussels (CSI/2526/050)	12,50 €			25 € (2)	37,50 €
7743	Saint-Josse Futsal (CSI/2526/51)	12,50 €	7,50 €			20 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) manque d'organisation

8. COUPES INTERPROVINCIALES - FINALES - ORGANISATION

Conformément au règlement de la coupe interprovinciale, la CSI a déterminé le mode d'attribution des finales de celles-ci sur base du cahier des charges suivant.

La soumission

La soumission ne peut être inférieure à 300 €. Elle est réservée aux clubs IP.

Il ne peut y avoir qu'une soumission par club.

La salle

La salle doit :

- Ø la finale seniors IP est fixée au 05/06/2026 à 21h30,
- Ø la finale dames IP est fixée au 05/06/2026 à 20h00,
- Ø la salle doit être réservée de 19h00 à 23h00,
- Ø pouvoir accueillir au moins 200 spectateurs placés du côté opposé aux bancs des joueurs s'ils se trouvent dans la salle même,
- Ø comprendre au minimum quatre vestiaires pour les équipes, chacun de ceux-ci devant être dotés de douches,
- Ø comprendre, au minimum, deux vestiaires dotés d'une douche pour les arbitres,
- Ø disposer d'une cafétéria pouvant accueillir les équipes qualifiées et spectateurs, laquelle devra rester ouverte durant toute la durée de la compétition,
- Ø posséder un extincteur en état de fonctionnement et non périmé,
- Ø être facile d'accès, tant pour les éventuels services de secours susceptibles d'être appelés que pour les issues de secours elles-mêmes,
- Ø disposer d'un marquoir,
- Ø disposer d'une trousse de secours,

- Ø disposer du matériel de nettoyage présent en permanence et disponible à tout moment,
- Ø disposer d'un défibrillateur.

Le terrain

- Ø les buts doivent être fixés au moyen d'un système approprié afin d'éviter tout basculement,
- Ø le terrain doit avoir les dimensions minimales pour la compétition interprovinciale.

L'organisateur

- Ø doit fournir les ballons, les boissons aux équipes et aux arbitres et prévoir une réception avec boissons et au minimum 200 demi-sandwiches garnis à l'issue de la remise des prix (pour les membres des comités et commissions et pour les finalistes de la coupe) ; une pénalité sera infligée en cas de non-respect ;
- Ø doit prévoir une personne responsable qui, durant toute l'organisation, servira de coordinateur entre lui et les responsables de la province présents ;
- Ø doit posséder le matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre (cartes jaune, rouge et bleue, sifflet) ;
- Ø doit disposer d'une sonorisation avec micro ;
- Ø doit pouvoir mettre à disposition de la fédération un local fermant à clef équipé d'une table et de quatre chaises ;
- Ø pouvoir rédiger et fournir des factures ou des reçus ;
- Ø peut percevoir par spectateur un droit d'entrée qui ne peut excéder 10 € sauf aux membres des instances, aux arbitres et aux équipes participantes.

La séance est levée à 21h10.

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire ff

AMENDES - REDEVANCES

Art. 175.5 - Qualification des affiliés - Forfait (25 €)

3019 (LFFSIPA1001), 4653 (LFFSIPE1003), 5973 (LFFSIPE1003), 7731 (LFFSIPB1604), 7732 (LFFSIPD1003), 7734 (LFFSIPD1002), 7735 (LFFSIPD1004), 7737 (LFFSIPC1904), 7737 (LFFSIPC2104), 7743 (LFFSIPE2106), 7746 (LFFSIPD1004), 7751 (LFFSIPD1002), 7756 (LFFSIPD1003)

Art. 180.1 - Forfait (25 € si annoncé au moins 24h avant le match / 50 € si annoncé moins de 24h avant)

7748 Makasi Auderghem (LFFSCP39) 50,00 €

Art. 184.3 (Match décalé) - 20,00 €

2748 (LFFSIPA3102), 1162 (LFFSIPB2204), 4962 (LFFSIPB3904), 7742 (LFFSIPD3202), 4962 (LFFSIPB3303), 7746 (LFFSIPD3603), 7742 (LFFSIPD4001), 7742 (LFFSIPD4402), 7742 (LFFSIPD4602)

Cartes jaunes (Art. 192.2 du R.O.)

Semaine 28	1444 (20€), 2277 (10€), 2461 (10€), 4828 (10€), 5208 (30€), 5439 (20€), 5456 (10€), 7287 (20€), 7731 (30€), 7735 (40€), 7738 (20€), 7739 (20€), 7740 (10€), 7744 (10€), 7747 (10€), 7750 (30€), 7751 (10€), 7756 (10€)
Semaine 29	1478 (20€), 2277 (10€), 2461 (10€), 2748 (10€), 2918 (30€), 3019 (20€), 3716 (10€), 4306 (10€), 4758 (10€), 4962 (10€), 4962 (20€), 5375 (10€), 5456 (10€), 5471 (10€), 5514 (10€), 5749 (10€), 5798 (20€), 5851 (10€), 7218 (50€), 7732 (10€), 7733 (10€), 7734 (10€), 7737 (10€), 7737 (10€), 7740 (30€), 7744 (10€), 7747 (20€), 7750 (10€), 7750 (30€), 7751 (30€), 7753 (30€), 7755 (10€), 7755 (20€), 7756 (20€), 7759 (20€)



Délégué,
officiel, coach
et pourquoi pas
ARBITRE?



L'arbitrage, le sport à partir de 15 ans !

Contrairement aux idées reçues,
arbitrer, c'est faire du sport !
Sprint court, course de fond,
déplacement de gauche à droite
et de droite à gauche, courir
en reculant, traverser rapidement
la salle, suivre les actions de jeu
au plus près, se retourner en vitesse:
ce sport est très exigeant
et demande
une excellente
condition physique.

Mais l'arbitrage,
c'est aussi
une école de vie.
Gérer un groupe
de personnes,
Garder un souci aigu
de l'objectivité,
Avoir un bon sens
de l'organisation,
Savoir
se responsabiliser,...
sont les différents
atouts que vous
apportera l'arbitrage.
L'arbitrage affirmera
votre personnalité,

augmentera
vos capacités de décision,
de jugement et de réflexion,
vous aidera à vous découvrir,
aiguïsera vos réflexes, accroîtra
vos capacités de concentration.

**L'arbitrage est non seulement
un sport physique
mais aussi un sport cérébral.**

L'âge est là, et alors?...

Vos équipiers courent trop vite,
l'adversaire aussi.
Vous ne jouez plus beaucoup
et vous vous sentez dépassé...
Et pourtant, qu'est-ce que vous aimez ce sport
qui a comblé toute votre jeunesse!
Et puis, vous êtes aussi sportif dans l'âme.
Pas envie de jouer au jeu de dames
ou avec des avions miniatures.
Pas envie de vous encroûter
et de risquer l'embonpoint.
Devenez arbitre et découvrez « l'autre côté »
de ce sport que vous aimez!
Qu'est-ce que cela fait du bien de se sentir utile
et de retrouver l'ambiance des salles...
Et puis, qu'est-ce qu'ils vous font courir ces jeunes !

*« Consacre-toi
exclusivement
à l'arbitrage
ou, comme moi,
joue et arbitre ! »*



*S'il le souhaite,
le candidat peut
continuer à jouer ou
à être délégué ou coach
avec son club. Il devient
alors arbitre-joueur
et ne pourra pas être
désigné dans la série
où son club évolue.*



Intéressé?

Prends contact avec le secrétaire
de la Commission Provinciale d'Arbitrage de ta Province!

Province du Brabant Wallon
Bruxelles-Capitale Alain POLLARD

✉: apcpabrabant@live.be
☎: 0479/60 39 89

Province de Hainaut Patrice DESSIMEON

✉: p.dessimeon@skynet.be
☎: 0475/78 63 81

Province de Liège Marc NIHOUL

✉: marnihoul61@gmail.com
☎: 0498/69 81 53

Province de Luxembourg Freddy MERLOT

✉: freddy.merlot@lffs.eu
☎: 0496/25 81 53

Province de Namur Jean SCHEERS

✉: namur@lffs.eu
☎: 0487/33 37 10

**LIGUE FRANCOPHONE
DE FOOTBALL EN SALLE**

Site Internet: www.lffs.eu
Courriel: secretariat@lffs.eu

